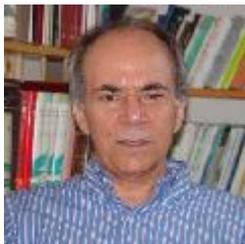


## Je ne peux pas pardonner : aux assassins de ma femme



Par Majid Naficy



Non! Je ne peux pas te pardonner. J'étais son mari et camarade, et maintenant en tant qu'héritier, je ne peux pas ignorer ce meurtre. Demandez-elle de vous pardonner elle-même. Allez au cimetière des Infidèles (Le nom choisi par le régime de la République islamique d'Iran), et trouvez sa tombe anonyme en faisant les cent pas depuis la porte et seize pas contre le mur ; criez son nom; dites que vous regrettez de l'avoir tuée, et demandez-elle pardon.

Peut-être qu'après vingt et un ans, elle se relèvera, frotera ses paupières lourdes et vous regardera. Vous remarquerez la blessure par balle sur sa poitrine et vous vous souviendrez de cette froide journée de janvier (Daye), où les prisonniers ont été amenés en avant, les yeux bandés. Ils étaient cinquante-deux combattants : deux femmes et cinquante hommes. Vous

l'avez visée et lui avez tiré dessus et vous avez vu qu'elle est tombée. Vous êtes-vous demandé pourquoi vous la tuiez ? Au nom de Dieu et de l'État islamique ? Khomeini a approuvé son arrêt de mort; le chef du pouvoir judiciaire a ajouté son nom à la liste des condamnés à mort ; le juge islamique a annoncé sa condamnation ; le geôlier l'attacha au lit de torture ; l'interrogateur l'a coincée avec ses questions ; un garde républicain islamique (Pasdarans) l'a transportée de l'hôpital à la prison ; et un homme d'Aria-Shahr a appelé le comité de police islamique local pour qu'il vienne la capturer qui, en fuyant, avait sauté d'un mur et lui avait cassé le bassin. Vous regardez toujours la blessure par balle, vous souvenez-vous quand vous avez mis son corps froid dans un sac en plastique et l'avez jeté dans le camion mortuaire avec d'autres cadavres à amener au cimetière des Infidèles ; et les gardes républicains islamiques les ont enterrés à la hâte dans une fosse commune sans tombe en pierre.

Ensuite, vous entendrez sa voix vous demander : « Quand vous êtes venu m'arrêter, m'avez-vous montré un mandat ? M'avez-vous autorisé un avocat au moment du contre-interrogatoire ? M'avez-vous fait comparaître devant un tribunal public avec un jury et laisser mon avocat me défendre sans crainte ? Lorsque le procureur m'a inculpé, son inculpation était-elle fondée sur des faits réels et objectifs, ou sur une auto-incrimination forcée et de faux témoignages ? Ma peine était-elle juste et proportionnée à mon crime présumé ? Avais-je le droit de faire appel?"

Maintenant, dites-moi quelles sont vos réponses à ses questions.

Sans justice, comment parler de droit de grâce des héritiers?

La réconciliation n'est possible que lorsque les fosses communes sont découvertes et que le processus de recherche de justice commence, les rôles de ceux qui ont participé à ce crime sont déterminés et chaque personne reçoit une peine équitable en conséquence. Le pardon avant la justice conduit à oublier les injustices du passé et à céder à plus d'injustices à l'avenir. Celui qui reste indifférent aux cruautés d'hier devient complice des crimes d'aujourd'hui.

Comment puis-je, en tant que survivant et héritier de ma femme **Ezzat Tabaiian**, exécutée le 7 Daye 1360 ( janvier 1982), dans la prison d'Evin, pardonner les crimes des participants avant que son meurtre ne fasse l'objet d'une enquête par un grand jury indépendant ? Qui sont ces participants ? Celui qui a approuvé sa condamnation à mort; celui qui a rendu le verdict ; celui qui l'a torturée et interrogée ; celui qui a incité à son arrestation ; et celle qui, en ce jour neigeux de mois de Daye ( janvier), lui a mis une balle dans la poitrine. Ils ont tous les

mains sales. Chacun est responsable de son acte, malgré le fait que ces hommes sont les produits d'une idéologie dépassée qui justifie leur brutalité. Ils devraient être jugés en audience publique avec des jurys et des avocats et être tenus responsables de leurs crimes afin que la justice prévale. Ce n'est qu'alors que l'on peut demander à l'héritier s'il est prêt à pardonner aux criminels.

Non! Je ne peux pas faire preuve de magnanimité et de générosité car aucun tribunal indépendant n'a encore été créé pour inculper et condamner les criminels afin que je puisse demander leur pardon. La réconciliation avant le processus de justice signifierait oublier l'agonie que ma femme, **Ezzat**, et des milliers d'autres femmes et hommes ont vécue à cause de leurs croyances, et approuver d'autres injustices similaires qui sont actuellement commises dans mon pays natal.

Non! Je ne peux pas pardonner. Non pas parce que je prône la vengeance ; bien au contraire. Je crois que l'engagement pour

la justice diffère de la vengeance pour l'effusion de sang. Un vengeur de meurtre veut simplement assouvir sa colère personnelle et ne se soucie pas des conséquences sociales de son acte violent. Celui qui demande justice ne doit pas prendre les choses en main, mais trouver un tiers compétent, c'est-à-dire un tribunal indépendant capable de porter un jugement objectif sur un crime commis sans violer les droits de l'accusé. La vengeance et les représailles découlent du tribalisme et diffèrent complètement du système judiciaire indépendant de notre époque. En droit moderne, l'objectif est de réhabiliter les criminels et de prévenir le crime. Mais dans les représailles religieuses et les représailles tribales, l'objectif est œil pour œil.

Ni vengeance et violence, ni amnésie et soumission aux tyrans !

Un meurtre est commis et doit être examiné par un tribunal indépendant. Jusque-là, en tant que veuf des assassinés, je n'ai pas le droit de te pardonner. Rendez-vous au cimetière des Infidèles sur la route de Khavaran, à Téhéran. Trouvez le lieu de sépulture de ma femme parmi les autres tombes de ce lieu de

deuil qui s'est considérablement agrandi au cours des vingt et une dernières années. Dites-Elle que vous regrettez le crime commis contre elle et que vous acceptez de comparaître devant un tribunal indépendant. Ensuite, regardez autour de vous. Peut-être me verrez-vous à côté de sa tombe.

31 octobre 2002